

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 9 septembre 2005 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Claude Crance, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Pascale Dard, Philippe Doussot, Colette Henriët, Daniel Moine, Alain Roset.

Absent : Philippe Tisserand (procuration à B. Vougnon).

Secrétaire de séance : Jean-Luc Guillaume.

Informations

*** Remerciements**

Reçu de la part de Marie Claire Tercieux et de Mme Charvet une carte de remerciements pour leurs cadeaux de départ, accompagnée de leur premières réalisations artistiques.

*** Eco-Emballages**

Reçu de la part d'Eco-Emballages pour l'année 2003 le retour du soutien au tri, pour un montant de 4 014,83€, soit 8,54€ par habitant.

*** Démission**

Reçu de la part de Dominique Jacob, sa démission de sa fonction de conseiller municipal à la date du 5 août 2005.

Dominique Jacob a beaucoup apporté lors du démarrage de la salle polyvalente puis a assuré sa promotion et sa gestion jusqu'à présent.

*** PLIE**

La mission du PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) a présenté son projet de formation ; la mission du PLIE consiste à réinsérer des personnes en difficulté, des chômeurs de longue durée, des jeunes sans qualification. L'action envisagée part de la demande d'entreprises d'emplois fermes à terme (2006) et propose à des gens en difficulté des formations adaptées aux postes proposés. Une convention est d'ores et déjà signée avec les entreprises intéressées et le suivi des personnes est assuré par le PLIE.

Ces besoins touchent les secteurs du bâtiment, de la restauration, de la maintenance, du social. Cette formation, basée sur la reprise de confiance et la volonté du candidat, sera assurée par le CRIF ; elle concernera 15 personnes dans un premier temps pour une action pilote. Actuellement une personne de Chauenne a été présentée au PLIE.

Le conseil d'agglo propose aux communes d'insérer dans les consultations de marchés un critère lié à l'insertion par l'activité (exemple : lors de 'chantiers' importants un quota de main-d'œuvre locale pourrait être imposé).

*** Locatif**

Le logement locatif occupé par Mme Rousseau sera libre au 31 décembre 2005 ; les personnes sur liste d'attente seront prioritaires.

*** Mur du cimetière**

Suite à la notification de subvention pour la deuxième phase de restauration, les travaux ont repris.

* Lotissement les Bois de Chaucenne

La fin des travaux a été réalisée ; seul un problème avec une bouche incendie subsiste, celle-ci étant trop près du mur de clôture de la propriété de M. Pernot, sa manœuvre est impossible. Son déplacement est à l'étude.

Des tests de débit ont été réalisés par les pompiers et s'avèrent non corrects (pression trop faible). Des mesures sont à nouveau prévues en fermant le retour vers 'Jéricho', et celui du lotissement St Jean susceptibles de faire chuter la pression.

* Vide grenier

L'équipe prépare activement le vide-grenier. Afin d'assurer les encaissements, il sera créé une régie de recette pour cette occasion.

* Ouverture des plis chantier RD8

5 offres reçues, 5 entreprises se sont excusées.

Lot 1 : réseaux humides eau potable, assainissement.

Lot 2 : voirie tranche 1 : carrefour giratoire.

tranche 2 : voirie entre rond-point et grande rue.

tranche 3 : grande rue / rue des Sapins.

Montant estimé	Lot 1 :	78 950,23€ ttc.
	Lot 2 tranche 1 :	76 400.00€ ttc.
	tranche 2 :	46 095.00€ ttc.
	tranche 3 :	21 155.00€ ttc

Retenus sous réserve de validation par la DDA :

Offre 'Clerc' :	Lot 1 :	69 476,20€ ttc .
Offre 'Roger Martin'	Lot 2 tranche 1 :	73 667.62€ ttc.
	tranche 2 :	48 204.00€ ttc.
	tranche 3 :	20 469.54€ ttc

Un dossier sera monté et présenté à l'Agglo pour un éventuel financement dans le cadre de l'aménagement des entrées d'agglomération.

* Maîtrise d'œuvre du château d'eau

Une nouvelle offre 'conforme' a été reçue de la part de la DDAF pour la maîtrise d'œuvre du château d'eau pour un montant de 5 900€ ttc.

* LGV

- Une réunion aura lieu le mardi 20 septembre à 14h30 en préfecture, avec le comité départemental de suivi, chargé de veiller à la mise en œuvre des engagements de l'Etat en faveur de l'environnement.

- Reçu le rapport d'enquête loi sur l'eau : avis favorable de la commission d'enquête. Ce rapport est consultable en mairie.

- Reçu M. Gravota, représentant le cabinet SETIS, opérateur foncier pour RFF : celui-ci a transmis l'estimation chiffrée de l'indemnisation pour la forêt. Cette estimation a été faite par ONF et le Cabinet Coudert et porte sur une superficie de 1,77ha.

La méthode de calcul tient compte

Du prix du sol nu

	Du peuplement de la parcelle	
	De la valeur marchande actuelle	
	De la valeur à maturité	
	De la valeur location de chasse sur 3 ans	
Indemnité principale	terrain nu	2 127,72
	Valeur peuplement	26 263,00
Indemnités accessoires	Location chasse	1 050,00
	Réemploi	1 419,54
Total		30 860,26

- Demande de M. Gravota :

Deux parcelles boisées, 200 et 199, seront enclavées suite à l'emprise LGV ; celles-ci sont actuellement desservies par le chemin de la Franoye.

RFF ayant besoin d'un accès pour sortir les bois de l'emprise et d'une zone de stockage, propose la création d'un chemin de 3,5mX100m, d'une surface de retour de 200m² et de la création d'un élargisseur de 100m² dans le virage. L'indemnité proposée pour 650m² est de 962€. La demande est urgente et RFF propose de signer une convention amiable d'occupation temporaire du terrain.

Le conseil municipal demande des vérifications avant de se prononcer :

- Vérification du peuplement forestier.
- Clause de remise en état des chemins après débardage.
- Cohérence de la surface (aire de stockage).
- Durée de la convention.
- Accord de l'AF pour accès au chemin.

- Reçu Cabinet Setec, maître d'œuvre pour RFF.

Un point est fait sur l'avancement des travaux, sur la future organisation et la sécurité du chantier.

L'objet de la visite était essentiellement la présentation de la création probable d'une base travaux sur le secteur de la Franoye pour une surface de 8ha. Cet emplacement, avec accès par la RD8, se trouve à mi-chemin sur le secteur de 30km du futur chantier LGV et semble intéressant pour la gestion du chantier.

Cette base serait destinée à accueillir des bureaux et hangars ateliers pour environ 50 personnes avec réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphone). Le terrain serait loué aux propriétaires pour la durée des travaux, soit 3 ans environ. Différentes questions concernant l'aménagement, la logistique et les répercussions sur le village se posent, le conseil municipal étudie la proposition.

*** Evolution des compétences de la CAGB**

Depuis sa création en janvier 2001, le champ de compétence de la CAGB a beaucoup évolué. L'article 6 a donc été revu et sera soumis au conseil municipal de chacune des communes. Celui-ci s'étoffe surtout de 'compétences facultatives'.

Les compétences obligatoires : (déjà existantes)

- *Développement économique*: création, aménagement et entretien des zones industrielles, artisanales, commerciales, portuaires. Promotion et actions de développement économique et touristique.
- *Aménagement de l'espace communautaire*: schéma directeur, schéma de cohérence territoriale, création de ZAC d'intérêt communautaire, organisation des transports

urbains, participation au financement TGV Rhin-Rhône, résorption des friches industrielles et urbaines.

- *Habitat*: programme local de l'habitat, politique du logement social, amélioration du parc immobilier, observatoire du logement.

- *Politique de la ville*: dispositifs de développement urbain, d'insertion économique et sociale, dispositifs de prévention de la délinquance, aires pour les gens du voyage.

Les compétences optionnelles :

* Déjà en place

- Création et entretien de *voirie d'intérêt communautaire*, création, aménagement et gestion de parc de stationnement.

- Protection et mise en valeur de l'environnement : lutte contre la pollution et les nuisances, traitement des déchets, gestion des déchetteries, développement de la filière bois.

* Ajout

- Création, aménagement, entretien et gestion d'une *microcentrale hydroélectrique*.

- Création, aménagement, entretien et gestion d'*équipements culturels, sportifs et touristiques* d'intérêt communautaire.

Les compétences facultatives :

* Déjà en place

- La gestion du *service de secours et de lutte contre l'incendie*.

- La prise en charge des participations communales aux dépenses de *fonctionnement des collèges*.

* Ajout

- La réalisation des *réseaux de haut débit*.

- Le développement des *technologies de l'information et de la communication* à l'intention des scolaires et du grand public.

- Les itinéraires cyclables et les circuits pédestres.

- La requalification des *entrées et itinéraires principaux de l'agglomération* d'intérêt communautaire.

- Le *conservatoire*, le réseau des *écoles de musique*.

- L'organisation d'*événements culturels*.

- L'organisation d'*événements sportifs*.

- Etudes, conseil et sensibilisation pour une *maîtrise de l'énergie* à l'échelle de l'agglomération.

- Préservation et mise en valeur d'*espaces naturels de qualité*.

- Développement d'une *agriculture périurbaine* dynamique et diversifiée.

- Sensibilisation à *l'environnement, au fleurissement et à l'embellissement* des communes.

- Organisation de manifestations touristiques.

Délibérations

Encaissement d'un chèque

Concerne l'encaissement de dons en chèques à l'ordre de l'ASLC lors de la 'soirée jeunes' pour un montant de 811€.

Vote pour à l'unanimité.

Vide grenier

Création d'une régie de recettes temporaire destinée à recevoir les produits du vide grenier du 18 septembre 2005.

Régisseur : F. Poirey

Suppléant : P. Doussot.

Les tarifs sont les suivants :

Café, thé, eau, chocolat	0,50 €
Bière, Fanta, Perrier, bière pression	1,50 €
Pâtisseries, croissants, gauffres	1,00 €
Sandwich, hot-dog	2,00 €
Frites	1,50 €
Ml exposant	2,00 €
Véhicule	10,00 €

Vote pour à l'unanimité.

Extension des compétences CAGB

Vote pour à l'unanimité.

Maîtrise d'œuvre du château d'eau

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre du château d'eau.

Vote pour à l'unanimité.

Contrat de maintenance nouveau copieur de l'école

Accord pour la souscription d'un contrat de maintenance avec une redevance de 0,011 € la copie.

Vote pour à l'unanimité.